

monsieur l'Orateur, il s'agit d'une pure invention; ce n'est pas vrai.

M. Lalonde: Lisez ce qu'en pense Merv Leitch.

M. Taylor: L'Alberta est disposée à négocier aussitôt que le gouvernement canadien acceptera de rencontrer ses représentants. Mais le gouvernement canadien n'est pas disposé à négocier, monsieur l'Orateur. Il a offert de payer le pétrole de la région de Fort McMurray au prix international, mais il n'a rien dit au sujet du brut classique. Il doit prendre les gens de l'Alberta pour des imbéciles, mais ils ne le sont certainement pas. Ils ont bâti cette industrie à la sueur de leur front et à force de travail acharné, et ils ne lâcheront pas facilement. Ils veulent conclure un marché global, monsieur l'Orateur.

Le premier ministre Loughheed a fait une offre globale et honnête au premier ministre—une offre valable pour l'ensemble du Canada. Il n'a pas exigé le prix mondial, comme certains libéraux veulent le faire croire à la population de l'Ontario. Il a demandé 75 p. 100 du tarif en vigueur en Amérique du Nord, et non pas le prix mondial, mais le gouvernement fédéral veut maintenir les prix à moins de la moitié du prix mondial, ce qui priverait le pays de la chance de bâtir une industrie viable.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, les derricks quittent le pays et les entreprises réduisent leurs investissements. A cause de cette politique énergétique, tous les grands projets de l'Alberta ont été interrompus ou sont en difficulté. Ce que nous devons faire, c'est de convaincre le ministre que sa politique énergétique est en train de conduire le pays à la ruine, car c'est effectivement le cas.

J'aimerais qu'une poignée de députés d'en face examinent les faits. S'ils allaient en Alberta, ils verraient que les derricks partent vers le Sud et qu'il y en a 150 inactifs aujourd'hui. Quelqu'un m'a dit qu'au dire du premier ministre, seulement deux ou trois derricks avaient traversé la frontière. Les participants à une réunion à laquelle j'ai assisté l'autre jour en ont ri, monsieur l'Orateur, et ont demandé qui le conseillait. Plus de 40 derricks—ou 50, sauf erreur—ont déjà traversé la frontière.

Pourquoi le gouvernement veut-il tromper la population du Canada? Ce n'est pas tout le monde qui peut aller en Alberta voir ce qui s'y passe, mais je pense que les députés libéraux devraient y aller. Nous avons entendu parler quelque peu de jumelage, mais où sont les députés jumeaux aujourd'hui? Pourquoi ne vont-ils pas en Alberta voir ce qui s'y passe afin de connaître les faits.

Une voix: Il y a eu avortement!

M. Taylor: Ce n'est que dans ce cas que j'approuverais l'avortement. Je ne crois pas à la politique du jumelage, mais elle aurait peut-être donné de bons résultats s'ils pouvaient aller là-bas, constater les faits et ensuite informer le ministre. Il ne croit rien de ce qu'il lit dans les journaux et il ne croit pas les députés. Tout est jaune pour qui a la jaunisse! Il a décidé que personne ne perdait d'emploi, pas une seule personne. Ce sont les mots même qu'il a utilisés aujourd'hui—pas une seule personne. Il n'a pas fini de ravalier ses paroles, monsieur l'Orateur.

Je vois qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des motions d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir

Église des Mormons

les bills privés, les avis de motion (documents) et les bills publics.

● (1700)

BILLS PRIVÉS

[Traduction]

LE PRÉSIDENT DE LA DIVISION DE LETHBRIDGE DE L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST DES SAINTS DES DERNIERS JOURS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills) propose: Que le bill S-16, concernant le Président de la Division de Lethbridge de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général et du Règlement.

—Monsieur l'Orateur, le bill S-16 a été adopté en troisième lecture par le Sénat le 11 décembre 1980. Il a pour objet d'octroyer une nouvelle charte à une société religieuse qui est chargée de la gestion et du contrôle des biens, des opérations et des intérêts au Canada de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, communément appelée l'Église des Mormons.

Je dois d'abord expliquer la signification du terme «stake», que l'on traduit par «division ecclésiastique». Il s'agit d'une division territoriale de l'église des Mormons, c'est-à-dire un peu l'équivalent du diocèse dans d'autres églises. La division ecclésiastique comprend généralement une dizaine de congrégations appelées «wards», ou districts, chacun étant dirigé par un évêque. Le district est grosso modo l'équivalent d'une paroisse comme on l'entend généralement dans d'autres églises.

En 1927, le Parlement du Canada adoptait un bill privé, nommément le chapitre 112 des Statuts du Canada, 1926-1927, accordant au président de la division ecclésiastique de Lethbridge le statut de corporation unipersonnelle. Une corporation unipersonnelle est une société formée d'une seule personne, ainsi que de ses successeurs au même poste, que la loi constitue en société pour leur octroyer les pouvoirs et avantages juridiques d'une société constituée, dont ils ne jouissent pas à titre individuel. L'un des avantages notables est la perpétuité de ces avantages.

L'un des principaux objectifs de la corporation unipersonnelle qui fait l'objet de ce bill est de gérer et de contrôler les biens, les opérations et les intérêts au Canada de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours. La société, en plus de gérer les affaires de l'Église dans la région de Lethbridge, sert en fait de société holding pour les biens et les avoirs des diverses missions et divisions de l'Église au Canada.

Les députés savent peut-être que les premiers Mormons au Canada étaient des pionniers venus de l'Utah en 1887. Ces pionniers étaient des agriculteurs et des défricheurs qui se sont installés dans le sud-ouest de l'Alberta. En fait, il existe un temple à Cardston, en Alberta. Les Mormons sont à l'origine du réseau d'irrigation du sud-ouest de l'Alberta, et ils ont construit la première usine de sucre de betterave dans cette région. Le principal apport de l'irrigation est d'accroître la production alimentaire au Canada.

Depuis sa promulgation en 1927, la loi initiale constituant en corporation le président de la division ecclésiastique de